

[Texte]

public qui est consentant à coopérer avec le gouvernement. A la page 18 de votre présentation—quelque chose me frappe, et je cite:

Ce que ce programme de publications spécialisées ne pourra réaliser sera accompli dans le cadre normal des programmes d'information publique du ministère, lesquels pourront comprendre de la publicité, des annonces d'utilité publique de diverses sortes et, ce qui est très important, des conseils directs au contribuable donnés par nos spécialistes, à travers le pays.

Ceci est merveilleux.

Maintenant, est-ce que cela veut dire, monsieur le ministre, que nous pourrions enfin compter sur une réglementation au préalable, c'est-à-dire une réglementation précise au préalable, qu'on appelle, en anglais, «*Advance Ruling in Tax Matters*». Nous n'avons jamais eu cela auparavant. Il semble que le ministère du Revenu national se soit réservé le droit constant de brandir l'épée de Damoclès au-dessus de la tête des contribuables et de ne jamais satisfaire quelqu'un qui consulte des spécialistes, tels les avocats et les comptables, pour avoir une certitude avant d'agir. Et nous en avons eu un exemple très concret lors de la constitution de fonds de retraite. Présentement, ils sont sujets à des tergiversations extraordinaires de la part du ministère du Revenu national, et je crois qu'on tend à faire marche arrière pour imposer des gens, je ne dis pas tout le monde, qui, de bonne foi, après avoir consulté des avocats éminents, des comptables qualifiés, se sont dit: «*Bien, pourquoi, si la Loi nous permet de faire telle chose, ne le ferions-nous pas?*» Et aujourd'hui le ministère laisse tomber l'épée qui n'est plus celle de Damoclès, mais plutôt l'épée de l'impôt sur le revenu sur des têtes qui n'ont absolument aucune raison de craindre de ce côté-là. Je vous demande cela simplement. Est-ce qu'on va corriger cette situation?

M. Côté (Longueuil): Monsieur le président, quand un membre d'un Comité ou un député commence à vanter celui qui a fait la présentation, en le félicitant, etc., on peut toujours s'attendre à ce qu'à la fin de ses remarques, il y en aura quelques-unes qui soient un peu plus amères que d'autres.

M. Noël: *In cauda venenum.*

M. Côté (Longueuil): Pour ce qui est du système d'information que nous avons présentement, il est assez adéquat et notre ministère est sans doute le seul à avoir un contact direct avec la population. Au moins trois ou quatre fois par année, nous envoyons, par la poste, un renseignement quelconque ou com-

[Interprétation]

that will be willing to co-operate with the government. On page 18 of your brief, I noticed that you said, and I quote:

Whatever this program of specialized publications cannot accomplish will be taken care of in the regular public information programs of the Department. These could include publicity, various sorts of public service announcements, and of particular importance direct advice to the taxpayers given by our specialists throughout the country.

This is marvellous.

Now, does this mean, Mr. Minister, that at last we will be able to count on a precise set of advance rulings—in English, “*Advance Rulings in Tax Matters*”? We never had that before. It seems that the Department of National Revenue has reserved the right to hang the sword of Damocles over the taxpayers' heads, and to never give satisfaction to those who consulted specialists such as lawyers and accountants to be sure of themselves before acting.

We had a concrete example of this in the case of the pension funds settlement. At the moment, the pension funds are subject to shuffling by the Department of National Revenue. I think that the Department go out of its way to tax some people—I do not say everybody—but people who, in good faith, after consulting good lawyers and qualified accountants, say “*Well, if the law allows us to do something, why not do it?*” And today, the Department has let the sword fall—no longer Damocles' sword, but the income tax sword—on the heads of people who had no reason to fear it. I simply ask you this: Will you correct this situation?

Mr. Côté (Longueuil): Mr. Chairman, when a member of a Committee or a member of Parliament starts to congratulate and praise the person who has given the brief, we should always expect that, at the end of his remarks, there will be some bitter ones.

Mr. Noël: *In cauda venenum.*

Mr. Côté (Longueuil): As far as the present information system is concerned, it is quite adequate, and our department is no doubt the only one that has direct contact with the people. At least three or four times a year, we send out some information by mail, or we communicate directly with the taxpayer, either to